

**NOMENCLATURE : 01 - 01**

**DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE  
POUR L'ACQUISITION DE BILLETS D'ENTREE ET PRESTATIONS  
ASSOCIEES AU PARC ASTERIX – MN24011**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles R2122-3 3°, R2162-2 2° et R2162-4 2°,

Considérant les dispositions de l'article R2122-3 3° du Code de la Commande Publique, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence a été lancée auprès de la société privée « Parc ASTERIX », pour l'acquisition de billets d'entrée et prestations associées au Parc Astérix,

Vu la proposition technique et financière de la société privée « Parc ASTERIX »,

**Décision n° 2024 – 102**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition de billets d'entrée et prestations associées au Parc Astérix avec la société privée « **Parc Astérix** », dont le siège social se situe : B.P 8 – 60128 PLAILLY pour un montant maximum par période s'élevant à 20 000€ H.T.

**ARTICLE 2** : Le contrat est passé à compter de sa date de notification et aura pour échéance le 31 Décembre 2024. Il est éventuellement reconductible 3 fois pour une période de 12 mois, à l'initiative de la collectivité, sans que le titulaire ne puisse s'y opposer, soit jusqu'au 31 Décembre 2027.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 et seront prévus pour les suivants.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 04/04/2024

Pour Le Maire  
L'adjoint

Pierre MAZURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Mazure', written over a horizontal line.